

SEANCE DU 24 octobre deux mil vingt-deux

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date d'affichage : 18 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **24 octobre** à **18 H 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

OBJET : Travaux de Réhabilitation et de renouvellement du réseau d'assainissement communal – Attribution du marché de travaux

Présents : Mrs PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, BERNARD Xavier, THOMAZET Fabien, THIEVON Yves, CHOMEL Lionel, ROSSI Jean-Yves, HOWSE Willy, Mmes MARTEL Anne, MARCELIN Valérie, RIGOLLET Maryse, KLEIN Aurélie, BRICAUD Maryline, BOBAND Céline,

Absent Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Yves THIEVON

N°2022-47

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été envoyée pour les travaux de réhabilitation et de renouvellement du réseau d'assainissement communal.

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lot.

Le marché était fractionné en une tranche ferme et une tranche optionnelle comme suit :

Tranche	Désignation
TF	Action AMG8 – Réhabilitation du collecteur derrière la mairie Action AMG3 – Déconnexion des eaux pluviales du lotissement Giroux Action AMG0 – Réhabilitation de 7 regards et d'un tronçon défectueux Action AMG1 – Mise en conformité de 3 branchements et 2 grilles Action AMG5 – Réhabilitation du réseau allée de la Cité Action AMG7 – Déconnexion du réseau abandonné route du Mas Joly.
T01	Action AMG4 – Réhabilitation du collecteur route de Chanoz

Un avis de consultation a été envoyé le 02/08/2022 pour parution dans le journal papier le PROGRES du 05/08/2022.

La consultation était accessible par les entreprises depuis le profil acheteur <https://marchespublics.ain.fr> à compter du 05/08/2022 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 16/09/2022 à 12H00,

5 plis ont été réceptionnés dans le délai imparti.

.../...

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après :

<p>Prix des prestations : 40%</p> $40 \times \frac{\text{Offre moins disante}}{\text{Offre considérée}}$	<p>40 / 100</p>
<p>Valeur technique : 60%</p> <p>1) Mode opératoire des travaux pour chaque secteur : installation de chantier, mode opératoire et méthodologie envisagée, phasage de travaux, présentation des procédures d'exécution envisagées sur 20 points.</p> <p>2) Analyse exhaustive des contraintes de chaque secteur et modalités proposées par le candidat pour les gérer sur 20 points.</p> <p>3) Moyens humains / matériels affectés à l'opération et fournitures envisagées avec fiches techniques et délais d'approvisionnement sur 10 points.</p> <p>4) Echancier détaillé de réalisation de chaque secteur et faisant apparaître l'ensemble des ouvrages avec points sensibles & points d'arrêt sur 10 points.</p>	<p>60 / 100</p>

Au vu du rapport d'analyse des offres présentées par VDI, maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

- **DECIDE d'attribuer le marché** à l'entreprise **SOMEK** pour un montant de **409 991,25 € H.T.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.
- **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget Assainissement en dépenses d'investissement au compte 2315 opération 24.

Certifié exécutoire par le Maire
 Compte tenu de la télétransmission en
 Préfecture le **27 octobre 2022**
 Accusé réception n° **001-210103255-20221024-delib2022-47-DE**
 Du **27 octobre 2022**
 Publication le **28 octobre 2022**
 Le Maire



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAIN

